

Séance du 21 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt un juillet, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Pascal Moreau, Loïc Poupin.

Absent excusé : Néant

Madame Solène LOYER a été nommée secrétaire.

Hommage à Monsieur André Bellanger

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décès de Monsieur André Bellanger survenu le 13 juillet 2014. Monsieur Bellanger a été conseiller municipal de 1977 à 1989, Maire-adjoint de 1977 à 1983 et membre du Bureau d'aide sociale de 1971 à 1977. Le Conseil Municipal lui rend hommage et observe une minute de silence.

2014-07-d1

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle suivante :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 522	10 Place Saint Gilles	00ha 02a 35ca
B 521	10 Place Saint Gilles	00ha 08a 85ca

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

Questions diverses

Plaque Commémorative

Le Conseil municipal décide d'indiquer sur la plaque commémorative qui sera posée sur le monument aux morts : les noms et la date du décès des deux soldats tués à Etival en Charnie le 20 juin 1944.

Travaux d'enfouissement des réseaux à Etival en Charnie

Après discussions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par vote à bulletin secret, sur l'installation de l'éclairage public à Etival, celui-ci pourrait être réalisé à l'occasion de l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique qui sont en cours.

Le Conseil Municipal décide par 7 voix contre, 3 voix pour et un bulletin blanc, de ne pas faire procéder à l'installation de l'éclairage public à Etival.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.